

## DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de la Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe

N° 2024/066

#### Le MAIRE DE LA COMMUNE DILLE SUR TET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté N° 2023-238 portant définition les lignes directrices de gestion de la collectivité,

# **ARRETE**

## Article 1:

Après examen de l'ensemble des agents prouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du **
AMPOSTA Ingrid	Adjoint administratif	01/01/2024
	<u> </u>	Classement /Nom et prénom grade – échelon

<sup>\*</sup>les nominations seront abligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau.

Préciser « avec examen » si l'agent est promouvable suite à l'obtention de l'examen professionnel d'avancement au grade visé.

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 (1 femme et 0 homme)
Total des agents inscrits sur le tableau 1 (1 femme et 0 homme)

<u>Article 2</u>: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Ille sur tet, le 18 mars 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

\_\_\_

GENTRE DE GESTION

2 0 MARS 2024

COURRIER

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal. Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le ;

Notifié aux intéresses le :

<sup>\*\*</sup>date à loquelle l'agent réunit les conditions statutaires pour bénéficier de l'avancement de grade.

Si l'agent réunit les conditions avant l'année du tableau, indiquer la date du 1er janvier 2024.